



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 91-2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit complémentaire au budget 2021 couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans les bâtiments communaux

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Lundi 31 mai 2021, à 19h00,
Buvette de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le jeudi 27 mai 2021

PRÉAVIS N° 91-2021

Demande de crédit complémentaire au budget 2021 couvrant la période 1^{er} juillet
au 31 décembre 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires
en lien avec la Covid-19 dans les bâtiments communaux

—

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Rappel des crédits complémentaires aux budgets 2020 et 2021 octroyés par le Conseil communal dans le cadre du préavis N° 76-2020.....	3
3	Utilisation des crédits octroyés dans le cadre du préavis N° 76-2020	4
4	Demande de crédit complémentaire pour la période de juillet à décembre 2021 portant sur des mesures sanitaires en lien avec la Covid-19 dans l'ensemble des bâtiments communaux	4
4.1	Contexte de la demande	4
4.2	Dépenses supplémentaires au budget 2021 relatives aux mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans l'ensemble des bâtiments communaux	5
4.2.1	Besoins en ressources humaines supplémentaires.....	5
4.2.2	Besoins en matériel et produits spécifiques supplémentaires.....	6
5	Incidences financières	6
5.1	Investissements.....	6
5.2	Plan des investissements.....	6
5.3	Coût du capital	6
5.4	Compte de fonctionnement	7
6	Conclusions	7

Renens, le 17 mai 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

Le présent préavis a pour but de solliciter le Conseil communal pour **un crédit complémentaire de CHF 168'500.- TTC** au budget 2021 pour la période allant de juillet à décembre 2021. Il est destiné à couvrir les frais des mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 à apporter dans les bâtiments communaux, les bâtiments scolaires, ainsi que les lieux parascolaires.

Cette demande fait suite au préavis N° 76-2020 – Demande de crédit complémentaire aux budgets 2020 et 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans les bâtiments communaux en lien avec la Covid-19. Les crédits octroyés dans le cadre du préavis N° 76-2020 couvraient la période depuis le début de la pandémie jusqu'au 30 juin 2021. La Municipalité n'ayant pas souhaité inclure ce type de dépenses extraordinaires dans le cadre du budget ordinaire, le dépôt d'un nouveau préavis au Conseil communal est donc nécessaire sachant que la situation sanitaire est toujours péjorée.

2 Rappel des crédits complémentaires aux budgets 2020 et 2021 octroyés par le Conseil communal dans le cadre du préavis N° 76-2020

Les crédits octroyés par le Conseil sont les suivants:

Libellé	2020	2021	Total
Besoins en ressources	74'100.-	135'200.-	209'300.-
Achats produits et fournitures nettoyage	105'000.-	100'000.-	205'000.-
Total	179'100.-	235'200.-	414'300.-

Notes:

- les besoins en ressources couvrent la période de septembre à décembre 2020, puis la période de janvier à juin 2021;
- les achats de produits et de fournitures de nettoyage couvrent la période depuis le début de la pandémie à décembre 2020, puis la période de janvier à juin 2021.

3 Utilisation des crédits octroyés dans le cadre du préavis N° 76-2020

Ci-dessous l'écart entre le crédit octroyé et la réalité des coûts pour 2020:

	2020		
Libellé	Crédit octroyé	Réalité (arrondi à la centaine)	Ecart
Besoins en ressources	74'100.-	77'700.-	-3'600.-
Achats produits et fournitures nettoyage	105'000.-	112'700.-	-7'700.-
Total	179'100.-	190'400.-	-11'300.-

Ci-dessous, le solde disponible du crédit jusqu'au 30 juin 2021:

	2021		
Libellés	Crédit octroyé	Réalité au 31.03.2021 (arrondi à la centaine)	Solde disponible jusqu'au 30.06.2021
Besoins en ressources	135'200.-	72'000.-	63'200.-
Achats produits et fournitures nettoyage	100'000.-	27'700.-	72'300.-
Total	235'200.-	99'700.-	135'500.-

Note:

En ce qui concerne les achats de produits et de fournitures de nettoyage, le crédit octroyé pour la période de janvier à juin 2021 ne sera pas entièrement utilisé. En effet, il est aujourd'hui constaté une baisse des besoins, notamment dans les consommables utilisés.

4 Demande de crédit complémentaire pour la période de juillet à décembre 2021 portant sur des mesures sanitaires en lien avec la Covid-19 dans l'ensemble des bâtiments communaux

4.1 Contexte de la demande

La Direction Bâtiments-Domains-Logement-Cultes (BaDoLoC) est soumise à des directives de nettoyage strictes dans les bâtiments en lien avec la Covid-19.

La dernière mise à jour de la décision N° 178 du Canton de Vaud date du 4 novembre 2020 et concerne les règles sanitaires édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en ciblant notamment les mesures suivantes dans les bâtiments scolaires:

- les établissements sont équipés de matériel sanitaire (savon liquide, essuie-mains, stations spéciales d'hygiène des mains);
- les poignées, les interrupteurs et les robinets des lavabos doivent être désinfectés plus régulièrement, soit au moins deux fois par jour par le personnel de nettoyage;
- pour les leçons d'éducation physique dans le cadre scolaire, les vestiaires doivent être accessibles. Les douches doivent être fermées. Les nettoyages et désinfections répondent aux mêmes directives que les autres locaux scolaires;
- dès le 4 mars 2021, l'utilisation des douches est autorisée. Les élèves n'ont pas l'obligation de se doucher. Les tunnels de douches sont fermés.

En outre, les lieux communs font l'objet d'une attention particulière pour ce qui est de la désinfection. Il s'agit des locaux spéciaux comme par exemple les salles des maîtres, les salles polyvalentes, les bibliothèques, les salles de conférences, les APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) et UAPE (Unité d'accueil pour écoliers), etc. De même, la logistique prend un temps quotidien non négligeable comme la recharge des consommables ou le remplacement des sacs poubelles.

Par ailleurs, les autres bâtiments communaux (administratifs et structures périscolaires), nécessitent également des mesures sanitaires spéciales afin de se conformer aux directives fédérales et cantonales.

4.2 Dépenses supplémentaires au budget 2021 relatives aux mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans l'ensemble des bâtiments communaux

4.2.1 Besoins en ressources humaines supplémentaires

Il est à préciser que les collaboratrices et les collaborateurs externes ont pour unique objectif de désinfecter les lieux afin que les équipes d'exploitation puissent travailler dans des conditions normales et œuvrer dans leurs tâches habituelles pour lesquelles elles ont été engagées.

Avec maintenant suffisamment de recul et d'expérience, les besoins en ressources humaines sont clairement identifiés de manière à poursuivre les activités tout en respectant les directives cantonales.

Ce besoin est évalué à 4.5 EPT (équivalent plein temps), répartis de la manière suivante pour la période de fin août à décembre 2021:

- l'équivalent de 3.5 EPT sous-traité à un organisme d'insertion socioprofessionnelle représentant environ 2'240 heures au tarif de CHF 32.85 de l'heure TTC, soit un montant de **CHF 73'600.-**. Cela représente une charge supplémentaire au budget du même montant;
- l'équivalent de 1.0 EPT temporaire engagé par la Ville de Renens, représentant 1'079.50 heures pour un tarif horaire estimé, charges sociales et vacances comprises, de CHF 37.- soit un montant de **CHF 39'900.-**. Cela représente une charge supplémentaire au budget 2021 du même montant. Cette ressource est immédiatement disponible puisqu'elle renforce déjà le Secteur exploitation.

Période du 01.07 au 31.12.2021							
	Nombre d'EPT	Nombre de jours	Heures par jour	Nombre d'heures du 01.07 au 31.12.2021	Tarif horaire TTC	Montant	Montant arrondi
Organisme d'insertion professionnelle	3.5	80	8.0	2'240.00	32.85	73'584.00	73'600.00
Poste temporaire	1.0	127	8.5	1'079.50	37.00	39'941.50	39'900.00
						113'525.50	113'500.00

Ce personnel déjà en place depuis plusieurs mois donne entière satisfaction au Service BaDoLoC et aux utilisatrices et utilisateurs des locaux. Ainsi, chacune et chacun connaît parfaitement son rôle sur les différents sites et respecte les exigences fixées.

4.2.2 Besoins en matériel et produits spécifiques supplémentaires

Le besoin supplémentaire concernant les produits sanitaires spécifiques (papier, essuie-mains, savon, gel hydroalcoolique, gants, produits désinfectants pour les surfaces, sacs et masques) pour la période de juillet à décembre 2021 sont estimés, sur la base de l'expérience des derniers mois, à **CHF 55'000.- TTC**.

5 Incidences financières

5.1 Investissements

Néant

5.2 Plan des investissements

Néant

5.3 Coût du capital

Néant

5.4 Compte de fonctionnement

Telles que décrites au chapitre 4.2 du présent préavis, les charges supplémentaires au budget 2021 concernant les mesures sanitaires en lien avec la Covid-19 dans les bâtiments communaux sont estimées comme suit:

Nature des comptes	Sections	Comptes	2021
Traitement personnel temporaire, y compris charges sociales	3006	3012.02 / 3030.00 à 3050.00	39'900.-
Honoraires mandats externes pour entretien	3006	3185.07	73'600.-
Achats de produits et fournitures de nettoyage	3006	3133.00	55'000.-
Total			168'500.-

6 Conclusions

Dans le cadre de ce préavis, le Conseil communal est sollicité pour l'octroi d'un crédit complémentaire afin de répondre notamment aux injonctions et directives « Covid-19 » tant cantonales que fédérales en matière de désinfection et de nettoyage des bâtiments publics.

La Ville de Renens a à cœur d'assurer la sécurité sanitaire des bénéficiaires de ses bâtiments en répondant de manière proportionnée aux décisions. En sa qualité d'employeur, la Municipalité se doit également de mettre à disposition des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que des visiteuses et visiteurs, du matériel spécifique et conforme aux recommandations. La situation sanitaire actuelle tend à s'améliorer depuis peu mais elle reste toutefois préoccupante et nécessite une attention soutenue dans les mesures d'hygiène. La volonté est au final de protéger au mieux les usagères et les usagers des bâtiments communaux et de participer à l'effort commun pour freiner la progression de la Covid-19.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 91-2021 de la Municipalité du 17 mai 2021,

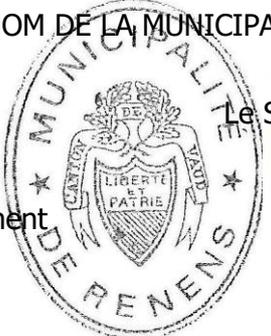
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 168'500.- à imputer dans les différents comptes de la section conciergerie N° 3006 concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Approuvé et ratifié par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:  Le Secrétaire municipal: 
Jean-François Clément  Michel Veyre

Membres de la Municipalité concernés: - M- Jean-François Clément, Syndic
- M. Didier Divorve